



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 octobre 2017

N°198/10/2017 : MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION "ACCUEIL DU FORT" ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 27 octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 octobre 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 13

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Annie GUILLOT, Aurore KOTHE à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Pierre Antoine LEVI, Véronique LAGARRIGUE à Sophie LARAN, Monique VALAT à Laurence PAGES, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Jean Martial DEJEAN à Thierry DEVILLE, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Philippe FASAN à Philippe FRANCOIS, Aurélie BURATTI à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN

Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'association « Accueil du Fort » est une association agissant dans le domaine social et culturel et qui a notamment pour objet :

- D'assurer la gestion de résidences habitat jeunes et de résidences pour personnes âgées, mises à la disposition des résidents pour l'hébergement et la restauration.
- De mettre en œuvre des moyens pour permettre, directement ou indirectement, la promotion individuelle des jeunes concernés, l'animation socio-éducative, l'accompagnement social, ainsi que leur insertion dans la vie sociale et/ou professionnelle.
- D'aménager, de créer, de gérer, tous services et activités sociales, culturelles, artistiques ou sportives afin de promouvoir le développement, l'adaptation aux besoins des résidents et son intégration dans la cité, en favorisant la mixité sociale.
- De mettre des salles à disposition des tiers, moyennant une participation financière.

L'assemblée générale en date du 22 juin 2017 a modifié le nom et les statuts de cette association.

L'association « Accueil du Fort » est désormais administrée par 10 personnes physiques et 5 personnes morales dont un représentant de la Mairie de Montauban.

Vu les statuts de l'association « Accueil du Fort » annexés à la présente,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- donner un avis favorable à la modification des statuts de l'association « Accueil du Fort »,
- désigner Madame Clarisse HEULLAND en tant que représentante de la Mairie de Montauban à cette association.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 NOV. 2017

De sa publication et/ou notification le :

06 NOV. 2017

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 30 octobre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

